

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75014 PARIS — FRANCE
TÉL. 320.36.20.
C.C.P. 1248-74 N PARIS

D 695 BOLIVIE: DECLARATION DE L'EPISCOPAT
SUR LA SITUATION POLITIQUE

La situation bolivienne demeure tendue, depuis le coup d'Etat du 17 juillet 1980 (cf. DIAL D 644). Du point de vue économique, les couches populaires sentent durement le poids d'un dérapage général des prix. Du point de vue politique, l'événement majeur de l'année a été l'assassinat délibéré de neuf des plus hauts dirigeants de la gauche bolivienne, le 15 janvier 1981. La violation des droits de l'homme est systématique dans le pays, ainsi qu'en fait état un rapport d'Amnesty International transmis en février dernier au général Garcia Meza, président de la République.

Un important remaniement ministériel a eu lieu le 26 février 1981. La mise à l'écart du colonel Arce Gómez, le redoutable ministre de l'intérieur, et l'entrée de civils au gouvernement ont pour but de redorer le blason du gouvernement bolivien à l'extérieur, blason lourdement terni par des accusations répétées de trafic de drogue.

On lira ci-dessous la dernière déclaration du conseil permanent de l'épiscopat bolivien sur les différents aspects de la situation nationale. C'est leur troisième prise de position depuis le coup d'Etat.

Note DIAL

DECLARATION DU CONSEIL PERMANENT
DE LA CONFERENCE EPISCOPALE BOLIVIENNE

Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, dans son message au monde à l'occasion de la Journée mondiale pour la paix, nous proposait le thème: "Pour servir la paix, respecte la liberté". Nous, évêques de Bolivie, sommes profondément préoccupés par le fait que notre réalité est en contraste douloureux avec le message du pape.

C'est pourquoi une fois encore, en accomplissement de la mission humaine et pacificatrice de l'Eglise, le Conseil permanent de la Conférence épiscopale bolivienne se voit dans l'obligation impérieuse et inéluctable de réaffirmer à cette occasion ce que les évêques ont déjà déclaré dans leur lettre pastorale collective "Dignité et liberté" (1). Ce message aux Boliviens a été suivi d'un silence systématique, en raison de quoi nous maintenons et réaffirmons la doctrine et le message qui y étaient présentés.

A cinq mois de la publication de cette lettre pastorale, nous persistons dans notre prise de position en faveur du respect de la dignité et de la liberté de toute personne humaine. En réaffirmant cette position,

(1) Texte intégral en français dans "La Documentation Catholique" n° 1799, du 4 janvier 1981. Cette lettre pastorale du 8 septembre 1980 faisait suite au communiqué de l'épiscopat du 25 juillet 1980 (cf. DIAL D 644) (NdT).

nous n'entendons pas prendre parti en faveur de ou contre tels ou tels secteurs politiques; nous voulons seulement remplir notre devoir d'annonce de la vérité révélée par le Christ, et celui de dénonciation des situations et réalités qui sont en contradiction avec le dessein de Dieu sur les hommes et les sociétés, situations et réalités qui mettent en danger la paix entre les hommes et leur vie fraternelle.

De par notre mission, nous ne pouvons renoncer à élever la voix quand la dignité de l'homme et sa liberté sont compromises et quand il est porté atteinte à la justice et à la charité chrétienne.

C'est pourquoi nous sommes dans l'obligation de nous adresser de nouveau à notre peuple et au gouvernement de la nation pour leur faire connaître notre préoccupation pastorale, que nous concrétisons dans les points suivants.

1- Nous voulons avant tout qu'il soit bien clair que l'Eglise ne peut ni ne doit être utilisée par aucun groupe politique: que ce soit ceux au pouvoir, en essayant de faire taire l'Eglise ou d'entraver le droit et le devoir qui lui appartiennent de proclamer la totalité de l'Evangile; ou que ce soit ceux qui cherchent à mettre à profit les justes dénonciations de l'Eglise, en l'utilisant comme instrument pour leurs objectifs politiques et leur aspiration au pouvoir.

2- Nous possédons, de sources dignes de foi, des informations sur des tortures répétées, physiques et psychologiques, à l'encontre de personnes qui ont été privées de liberté pour motifs politiques. Devant de tels faits, nous sommes dans l'obligation de répéter nos exigences, puisque ces actes violent les droits les plus élémentaires de l'être humain, tels que le droit à la vie et le droit à l'intégrité physique et psychologique pour toute personne humaine. Nous condamnons donc de tels actes et nous demandons une nouvelle fois aux autorités de les faire cesser totalement et définitivement. Nous demandons aussi que les instigateurs et les auteurs de ces actes soient non seulement démis de leurs fonctions, mais également punis des sanctions prévues par la loi.

3- Quant aux tristes événements du 15 janvier dernier dans la ville de La Paz (2), nous estimons que les faits doivent être clarifiés, de façon à déterminer les responsabilités respectives et à découvrir l'entière vérité.

4- Notre réclamation ne serait ni complète ni équitable si nous ne lançions un appel à tous les citoyens, quelles que soient leurs positions idéologiques et politiques, pour qu'ils s'abstiennent de faire naître injustement des situations de violence. La violence, aussi bien révolutionnaire qu'instituée, est incompatible avec la charité chrétienne authentique comme aussi avec la justice. La violence engendre la violence; le manque de justice et de charité engendre la haine et la vengeance, lesquelles font obstacle à la vie collective, au progrès et à la paix.

5- Jour après jour l'unanimité se fait, dans l'opinion, sur l'existence d'un trafic considérable et illégal de drogues dangereuses; il est à l'origine d'une montée de l'immoralité et de la corruption dans notre pays et à l'extérieur; de plus, il ternit sérieusement l'image de la Bolivie à l'étranger. Nous exhortons donc les autorités gouvernementales à mettre résolument et rapidement en oeuvre une politique adaptée et efficace pour démanteler et supprimer définitivement ce commerce illégal et immoral; ce faisant, elles contribueront à restaurer l'image internationale de la Bolivie.

(2) Allusion à la mort de neuf dirigeants de gauche, froidement assassinés par les forces de l'ordre le 15 janvier 1981 (NdT).

6- Au début de ce mois de janvier, le gouvernement a estimé opportun de décréter un certain nombre de correctifs économiques qui sont du domaine public. Il appartient aux évêques d'exhorter les responsables de la politique économique pour qu'ils cherchent sincèrement et efficacement la façon de ne pas infliger aux groupes sociaux à faible revenu de plus grandes souffrances et difficultés. Nous rappelons que la mission essentielle d'un gouvernement est de rechercher le bien commun; étant donné que la majorité de notre peuple vit dans des conditions économiques extrêmement précaires, le bien commun consiste dans l'augmentation du bien-être de ces couches de population, puisque la minorité économiquement solide dispose toujours des moyens pour faire face aux crises.

7- La crise économique qui affecte le pays se traduit par l'augmentation du grave problème du chômage. Il est du devoir des responsables de la politique économique d'appliquer les mesures propres à régler définitivement ce problème. Nous exhortons donc tous les chefs d'entreprises, publiques et privées, à conserver le plus haut niveau possible d'emploi et à éviter les licenciements injustifiés ou arbitraires.

8- Six mois ont passé depuis le 17 juillet. La marge de liberté d'expression n'a pourtant pas été augmentée, ainsi qu'on pouvait l'espérer. Cette situation affecte également le droit et la liberté de l'Eglise à la proclamation du message évangélique. Les moyens de communication sociale sont maintenus sous contrôle, ce qui fait obstacle à une meilleure entente entre Boliviens; sans compter avec l'arbitraire officiel qui, dans certains médias, a empêché non seulement la libre expression mais aussi le droit de réponse et de légitime défense. Nous demandons donc au gouvernement une juste libéralisation des organes de presse et des autres moyens de communication; nous demandons aussi la remise en fonctionnement des médias qui ont été réduits au silence, comme Radio Fides, Radio Pio XII, etc.

9- Quand l'Eglise présente ces réclamations, elle le fait dans le but de corriger les abus et de pallier les insuffisances, en améliorant ainsi les conditions d'une vie collective civilisée, base unique et indispensable pour asseoir la paix et favoriser l'esprit de collaboration. Loin de rompre le dialogue ou de le compliquer, de telles réclamations sont au contraire une base ferme sur laquelle il peut s'ouvrir, continuer et devenir profitable. L'épiscopat bolivien restera ouvert au dialogue chaque fois que les conditions seront remplies pour cela, à savoir un climat de vérité, le respect mutuel et le désir sincère de dépasser les difficultés qui font obstacle à une vie collective fondée sur la justice et la fraternité.

Une nouvelle fois, nous lançons un appel pressant pour que cesse toute violence, que règne la justice vécue dans l'amour, que s'affermisse la juste liberté et que se pratique la charité fraternelle.

Nous invitons enfin tous les Boliviens à implorer par l'intercession de la Vierge très sainte, la miséricorde divine sur notre patrie, dans la conviction que le respect mutuel de la dignité et des droits de la personne humaine, contribuera à l'établissement d'une civilisation de l'amour, pour le bien, la paix et le progrès de la Bolivie.

Cochabamba, le 30 janvier 1981

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 210 F - Etranger 245 F par voie normale
(par avion, tarif sur demande selon pays)

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie STEP

Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441